

FORMATION EN PREVENTION DU SUICIDE

(Programme national)

Module : Sentinelle

Cette formation vise à renforcer les compétences naturelles et l'empathie de chacun en vue de faciliter l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique. Développée par les Drs Charles-Edouard NOTREDAME et Pierre GRANDGENEVRE, elle est accréditée par le Groupement d'Etudes et de Prévention du suicide (GEPS) et la Direction Générale de la Santé. Cette formation fait partie d'un ensemble de 3 modules proposés aux professionnels et citoyens en fonction de leur profil et compétences pour prévenir la crise suicidaire. Les différents intervenants sont ensuite inscrits dans un réseau dont la liste est connue et régulièrement mise à jour, au sein duquel sont dispensées des actions de formation continue et de débriefing au moins une fois par an.



OBJECTIFS

- Citer les signes évocateurs du risque suicidaire chez une personne tout en sachant les classer selon leur caractère de dangerosité ;
- Expliciter les grands principes de base à mettre en œuvre dans la relation avec les personnes en souffrance psychologique : disponibilité, écoute, empathie, etc. ;
- Identifier le champ et les limites de son action ;
- Décrire, dans son détail, le réseau des ressources locales auprès desquelles elle devra orienter les personnes en difficulté ;

A l'issue de la formation, la personne formée sera en capacité de :

- Repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail ;
- Reconnaître au travers des propos et/ou comportement des personnes en souffrance, les facteurs de risque suicidaire ainsi que les signaux d'alerte
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles ;
- Orienter et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées ;
- Prendre soin d'elle-même et de sa propre santé mentale.



PUBLIC / PRÉREQUIS ET ACCÈS

- Professionnels volontaires ou citoyens non soignants et non cliniciens, en mesure et disposés à repérer, appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie (*travailleur social, professeur des écoles, auxiliaire de vie, étudiant, surveillant pénitentiaire, huissier de justice, élu, gardien d'immeuble, membre bénévole au sein d'une association d'aide ou de soutien, professionnel des ressources humaines, agent d'accueil, agent de sécurité, secrétaire médicale, pharmacien, facteur, pompier etc.*)

- Etre reconnu et choisi, sur un ou plusieurs de ses lieux de vie (travail, activité de loisir ou de bénévolat, etc.), pour ses dispositions spontanées au souci de l'autre et à l'entraide.



FORMATEURS

Formateurs habilités par le GEPS



PROGRAMME

Les thématiques suivantes seront abordées pendant la journée de formation :

- Contexte général
- Notions de base
- Idées reçues
- Être sentinelle en pratique
- Jeux de rôles



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel d'1 journée (7 heures).
Groupe de 12 à 16 participants maximum
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupe.



DELAIS D'ACCES

Le comité de pilotage régional étudie les demandes de formation dans un délai de 30 jours. Vous recevez une réponse et une proposition pour une session programmée.



VALIDATION

- Pré-test et post-test
- Evaluation en continu pendant la formation (mises en situation)
- Emargement et suivi de présence par demi-journée



TARIFS

Formation en intra (min 12 participants/max 16): sur devis, nous contacter
Tarif indicatif de 3730€ pour 16 participants pour 1 journée de formation